



Liberté Égalité Fraternité

Nancy, le jeudi 9 janvier 2025

Hervé BERTIN Conseiller technique Ecole-Inclusive Rectorat Nancy-Metz

à

Inspection de L'Education Nationale

Dossier suivi par :

Hervé BERTIN

Conseiller Technique académique Ecole Inclusive -Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés (CT El/ASH)

Secrétariat : Valerie MOREL 03.83.86.22.63

Mél: ce.ct-ash@ac-nancy-metz.fr

CO n° 30013 54035 NANCY Cedex Mesdames et messieurs les enseignants du 1er degré Mesdames et messieurs les enseignants du 2nd degré

S/c de madame et messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale

> S/c de mesdames et messieurs les Inspecteurs de circonscription

S/c de mesdames et messieurs les proviseurs de lycée et principaux de collège

<u>Objet</u>: Recueil des candidatures des personnels enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés à la formation de préparation au CAPPEI – **Année scolaire 2025-2026** 

#### Références :

- Décret N° 2017-169 du 10/02/2017
- Arrêté du 10/02/2017 relatif à la formation
- Arrêté du 10/02/2017 relatif à l'examen
- Circulaire N°2017- 026 du 14/02/2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI
- Circulaire du 12-2-2021 parue au BO n°10 du 11 mars 2021

Le décret n°2017-169 du 10 février 2017 instaure le CAPPEI qui se substitue aux CAPA-SH et 2CA-SH.

Ce diplôme professionnel est destiné à attester la qualification des enseignants des 1er et 2nd degrés appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

La formation est ouverte aux enseignants de l'enseignement public titulaires ou contractuels employés en contrat à durée indéterminée.

#### 1) Organisation de la formation

La formation aura lieu à l'INSPE de Lorraine, site de Maxéville, à raison de 2 jours par semaine, pendant 24 semaines.

Le parcours de formation représente un volume total de 300 heures organisées de la manière suivante :

### a) Un tronc commun non fractionnable de 144 heures comportant 6 modules obligatoires :

- Enjeux éthiques et sociétaux
- · Cadre législatif et réglementaire
- Connaissance des partenaires
- Relations avec les familles
- Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques

- Personne-ressource
- b) Deux modules d'approfondissement de 52 heures chacun, soit une durée totale de 104 heures, à sélectionner parmi :
  - Grande difficulté scolaire, modules 1 et 2
  - Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
  - Troubles psychiques
  - Troubles des fonctions cognitives
  - Troubles de la fonction auditive, modules 1 et 2
  - Troubles de la fonction visuelle, modules 1 et 2
  - Troubles du spectre autistique, modules 1 et 2
  - Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes, modules 1 et 2

#### c) Un module de professionnalisation d'une durée de 52 heures

- Enseigner en SEGPA ou EREA
- Travailler en RASED aide à dominante pédagogique
- Travailler en RASED aide à dominante relationnelle
- Coordonner une ULIS
- Enseigner en unité d'enseignement des établissements et services sanitaires et médico-sociaux
- Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé

Les enseignants retenus pour suivre la formation bénéficient durant l'année scolaire précédente d'une préparation de 24 heures qui se décline selon les modalités suivantes :

- Présentation de la formation dans sa globalité
- Rencontre et échanges avec le tuteur désigné en vue de préparer la prise de fonction
- Observation et mise en œuvre de séances pédagogiques dans la classe ou dispositif du tuteur
- Présentation des modalités de certification

Les enseignants qui ont suivi la formation et obtenu la certification auront de droit un accès aux modules de formation d'initiative nationale, pour une durée totale de 100 heures pendant les 5 ans qui suivent l'obtention du CAPPEI.

## 1) Modalités d'appel à candidatures

Les enseignants intéressés doivent compléter le dossier de candidature joint qui comporte outre la fiche de renseignements et une lettre de motivation, un avis des corps d'inspection sur les motivations du candidat, son aptitude à s'adapter aux fonctions sollicitées, sa capacité à suivre la formation dans les conditions décrites.

Le dossier de candidature, revêtu de l'avis des corps d'inspection, est à retourner à la DSDEN de chaque département (à l'attention de l'IEN Ecole Inclusive ASH) pour le 6 février, délai de rigueur. Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.

**HERVE BERTIN** 

Conseiller technique Ecole Inclusive /ASH Inspecteur de l'Education Nationale Rectorat de l'académie de Nancy-Metz



# DOSSIER DE CANDIDATURE FORMATION DE PRÉPARATION AU CAPPEI 2025-2026

Pied	ces jointes :						
	Fiche individuelle	du candidat					
	Partie réservée à l'administration						
	Lettre de motivation	on					
Date	e – Tampon et sign	nature de l'IEN	ou du chef d'établisser	ment :			
		¥					
EIC	HE INDIVIDUELI	E DII CAND	IDAT				
FIC	HE INDIVIDUELI	LE DU CAND	DAT				
Nom	– Prénom :	ů u					
Nom	de naissance :			37			
Nom	d'usage :		v				
Date	de naissance :	Lieu:	Département :				
Adres	sse personnelle :	*					
Télép	hone :		a				
Adres	sse électronique professionn	nelle:		,			
GRAI	<u>DE</u> :						
POST	TE ACTUEL :		¥				
Etabli	ssement, adresse :						
Circo	nscription (si 1er degré) :		•				
ANICI	ENNETE GENERALE DES	SEDVICES on 1er cor	stembre 2024 ·				

Nombre d'années d'enseignement en ASH au 1er septembre 2024 :

# PARTIE RESERVÉE À L'ADMINISTRATION

Avis de l'IEN ou de l'IA-IPR, sur le ses capacités d'adaptation aux fonc conditions prévues par les textes :	s motivations du cand ctions qu'il sollicite, se	idat, son aptitude à s'in s capacités à suivre un	sérer dans une équ ne formation spécial	ipe de travail, isée dans les
A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	*			
				À
*			40	
				æ
y				
		· = -		
		=', ',4	8	
Conclusion : ☐ Favorable	☐ Défavorable	Date :		
Conclusion .   Favorable	□ Delavorable	Dale.	60	
Tampon - Signature			100	
			2	
		e e e		
Décision de Madame ou Monsieu	r le Directeur Acader	<u>nique</u> :		
*				
CANDIDATURE RETENUE	NI.	ON RETENUE		39
CANDIDATURE RETENUE	»	ON RETENUE		
☐ Liste principale	☐ Liste co	omplémentaire		

, le

Tampon et signature

Motif (s) en cas de refus :

A retourner pour le 6 février (délai de rigueur) à :

L'équipe de l'école inclusive et en particulier l'IEN Ecole inclusive ASH dans votre département.

En Moselle : ce.dsden57-ien-handicap@ac-nancy-metz.fr

En Meurthe-et-Moselle : ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr

- En Meuse : ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr
  Dans les Vosges : ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr